



Droits territoriaux

Les ateliers sur la gouvernance du CNGPN

Le lien profond qui unit les Premières nations à leur territoire est vital. Le pouvoir des Premières nations et leur identité dépendent de ce lien. C'est dans leur lien avec la terre que les Premières nations trouvent leur sentiment d'appartenance et leur identité. Au cours des dernières années, les tribunaux canadiens ont reconnu les droits des Premières nations sur leurs terres. La législation évolue rapidement et toutes les Premières nations ont maintenant recours à la consultation et concluent des ententes en vue d'avoir un plus grand contrôle sur leurs terres ancestrales. Cet atelier propose un cadre stratégique pour tirer le meilleur parti de la législation.

avantages>

- Vous pourrez établir les frontières de votre territoire ancestral bien au-delà des frontières purement arbitraires des actuelles réserves.
- Vous serez en mesure de mettre fin à l'actuelle approche des consultations cas par cas et pourrez adopter une approche plus stratégique.
- Vous aurez une plus grande influence et un plus grand pouvoir sur vos terres ancestrales.
- Vous serez en mesure de reprendre le contrôle et la responsabilité des terres qui permettent à la communauté de se développer.
- L'atelier a lieu dans votre communauté même.

objectifs>

- Connaître les plus récentes décisions des tribunaux susceptibles d'avoir une incidence sur les droits territoriaux.
- Comprendre de quelle façon la Couronne et les Premières nations ont réagi à la jurisprudence.
- Répondre aux interrogations sur les consultations et les ententes relativement à l'aménagement du territoire.
- Fournir un cadre permettant de profiter de la jurisprudence pour accroître votre assise juridique pour la gouvernance de votre territoire en vertu des droits de propriété et de traités.
- Commencer à développer les stratégies adaptées à la situation particulière de votre nation en matière de droits territoriaux.

Les ATELIERS sur la GOUVERNANCE du CNGPN

- > Les fondements de la gouvernance
- > Culture, traditions et gouvernance efficace
- > Engagement citoyen et processus de ratification
- > Prospective communautaire et planification stratégique
- Droits territoriaux**
- > Introduction aux constitutions
- > Codes de citoyenneté
- > Développement des lois et politiques
- > Jeunes leaders en émergences

Les participants à l'atelier Droits territoriaux pourraient également être intéressés par les ateliers suivants :

- > Prospective communautaire
- > Développement des lois et politiques
- > Culture, traditions et gouvernance efficace



Droits territoriaux

Les ateliers sur la gouvernance du CNGPN

questions et réponses >

À qui est destiné l'atelier Droits territoriaux ?

Cet atelier s'adresse aux Premières nations qui souhaitent répondre de façon plus efficace aux renvois et aux processus de consultation et aux Premières nations qui souhaitent avoir une plus grande influence sur le développement de leurs terres ancestrales. L'atelier intéressera :

- Le chef et le conseil
- Les membres de la communauté
- Les négociateurs des ententes sur les répercussions et les avantages
- Le personnel œuvrant aux terres et ressources
- Les cadres supérieurs
- Les leaders de la communauté

Pourquoi cet atelier chez vous ?

Parce que votre nation souhaite avoir plus de contrôle sur ses terres ancestrales et profiter pleinement du développement de son territoire. Parce qu'actuellement vous ne faites que réagir au processus de consultation et que vous souhaitez adopter une approche plus stratégique.

Qu'est-ce que vous-même et votre nation en retirerez ?

Vous vous familiariserez avec la jurisprudence canadienne en matière de droits des Autochtones et de droits issus de traités. Vous verrez comment les Premières nations et la Couronne ont réagi aux décisions des tribunaux. L'atelier fournit un cadre permettant d'exercer un meilleur contrôle sur les terres ancestrales. Après avoir suivi cet atelier, vous serez mieux en mesure d'établir et mettre en œuvre une stratégie en matière de droits territoriaux.

Qui donne l'atelier ?

L'atelier est donné par des facilitateurs autochtones qui connaissent et comprennent les communautés autochtones, leur histoire et leurs lois. Ils ont été formés aux techniques de facilitation d'avant-garde qui leur permettent de communiquer efficacement des concepts clés. Tout le matériel utilisé dans le cadre de l'atelier s'appuie sur les fondements juridiques, théoriques et communautaires essentiels à la reconstruction des nations.

Quelle est la durée de l'atelier ?

L'atelier s'échelonne sur deux journées entières.

Où a lieu l'atelier ?

L'atelier a lieu au sein même de votre communauté.

Que
disent
les participants
de nos ateliers

« Très instructif...
J'ai aimé l'interaction
entre les membres
de la communauté. »

« Clair et concis,
avec des exemples
fort pertinents. »



Le CENTRE NATIONAL pour la GOUVERNANCE des PREMIÈRES NATIONS

ligne sans frais: 1 866 922 2052

visitez notre site Internet: fngovernance.org

Le Centre est un chef de file dans la prestation de services en matière de gouvernance aux Premières Nations du Canada. Nous sommes un organisme indépendant et sans but lucratif, dirigé et opéré par des professionnels autochtones.